

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, 5 rue Notre-Dame, Hébertville-Station, le lundi 16 février, à 19 h 30.

Présents : M. Réal Côté, Maire
Mme Gyna Simard, conseillère # 1
M. Robin Côté, conseiller # 2
M. François Maltais, conseiller # 3
M. Hamid Benouanass, conseiller # 4
M. Pascal Vermette, conseiller # 5
M. Michel Claveau, conseiller # 6

Formant quorum.

Également présent :

M. Dave Corneau, directeur général.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION :

2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour.*

3. DROIT DE PAROLE

4. RÉOLUTIONS :

- 4.A) *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL);*
- 4.B) *Hôtel de ville – Paiement progressif #9;*
- 4.C) *Travaux d'Aqueduc – Autorisation de paiement;*
- 4.D) *Plantation du Mai – Demande d'utilisation des infrastructures municipales;*
- 4.E) *Archives – Demande d'élimination des documents inactifs sources;*
- 4.F) *Assurances collectives – Renouvellement.*

5. DON ET SUBVENTION :

Aucun dossier.

6. URBANISME :

- 6.A) *Dérogation mineure – 2014-28;*
- 6.B) *Demande de modification aux règlements – Loyer au sous-sol.*

7. AFFAIRES NOUVELLES :

- 7.A) *Gaietés hivernales – Fermeture de rue;*
- 7.B) *Gaietés hivernales – Ouverture de compte.*

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. CORRESPONDANCE :

- 9.A) *AIDE-TIC – Appui au projet;*
- 9.B) *MMQ - Ristourne;*
- 9.C) *Lettre de citoyen – Réfection de la chaussée;*

9.D) *Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille.*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h 30 Monsieur le Maire Réal Côté préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.A) LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR R.7192.02.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

3. DROIT DE PAROLE

Un droit de parole est accordé aux citoyens présents à 19 h 30.

4. RÉOLUTIONS

4.A) PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) R.7193.02.15

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 23 992 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**ANNEXE A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**ANNEXE B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

4.B) **HÔTEL DE VILLE – PAIEMENT PROGRESSIF #9**
R.7194.02.15

CONSIDÉRANT QUE l'architecte a émis un certificat de paiement pour les travaux effectués en date du 31 janvier 2015 pour la reconstruction de l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un chèque au montant de 1 149,75 \$, incluant les taxes, soit émis à l'entrepreneur général, soit Construction Technipro (1998) inc.

4.C) **TRAVAUX D'AQUEDUC – AUTORISATION DE PAIEMENT**
R.7195.02.15

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné par Terrassement Jocelyn Fortin est de 44 392,54\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont dû être effectués au montant de 6 323,63\$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE le sous-traitant en forage, Forages Nella, demande un paiement conjoint au montant de 16 839,24\$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller François Maltais appuyé par madame la conseillère Gyna Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un chèque au montant de 27 553,30 \$, incluant les taxes, soit émis à l'entrepreneur général, soit Terrassement Jocelyn Fortin;

QU'un chèque conjoint au montant de 16 839,24 \$, incluant les taxes, soit émis à Terrassement Jocelyn Fortin et Forages Nella.

4.D) **PLANTATION DU MAI – DEMANDE D'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**
R.7196.02.15

Il est proposé par monsieur le conseiller François Maltais appuyé par madame la conseillère Gyna Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE, dans le cadre du festival de la Plantation du mai, qui se déroulera les 12 et 13 juin 2015, le comité puisse utiliser les infrastructures municipales nécessaires au bon fonctionnement de celui-ci.

4.E) **ARCHIVES – DEMANDE D'ÉLIMINATION DES DOCUMENTS INACTIFS SOURCES**
R.7197.02.15

ATTENDU QUE la Municipalité d'Hébertville-Station affirme que le projet de numérisation des documents inactifs (joint description sommaire du projet) a été réalisé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la Loi concernant le cadre des technologies de l'information (LCCJTI);

ATTENDU QUE la Municipalité d'Hébertville-Station affirme que le projet de numérisation des documents inactifs (joint en annexe) a été réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Hébertville-Station a déjà fait le changement auprès de Bibliothèque et archives nationales du Québec du délai de conservation correspondant à ces dossiers;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Hébertville-Station affirme avoir effectué une analyse de ses documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Hébertville-Station affirme disposer des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Hébertville-Station affirme favoriser l'accessibilité à ses archives quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE Dave Corneau, directeur général, soit autorisé à demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs sources pour et au nom de la Municipalité d'Hébertville-Station.

4.F) **ASSURANCES COLLECTIVES – RENOUELEMENT**
R.7198.02.15

ATTENDU QUE le contrat d'assurances collectives en vigueur et pris par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice des employés de la municipalité d'Hébertville-Station, membres du regroupement de Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord, assuré auprès de SSQ Groupe financier;

ATTENDU QUE le rapport préparé par les consultants de l'UMQ, soit Mallette actuaires, daté du mois de février 2015, quant au renouvellement desdites assurances prévu pour le 1^{er} avril 2015, pour les municipalités et organismes membres du regroupement;

ATTENDU QUE la recommandation favorable de la part du consultant ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités et organismes membres;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE le Conseil autorise la municipalité d'Hébertville-Station à confirmer son accord et à accepter les primes et autres termes prévus aux conditions

de renouvellement et au contrat auprès de SSQ Groupe financier, à compter du 1^{er} avril 2015, le tout pour une période consécutive de 12 mois.

5. DONS ET SUBVENTIONS

Aucun dossier.

6. URBANISME

6.A) DÉROGATION MINEURE – 2014-28 R.7199.02.15

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est d'ordre mineur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont fait l'objet d'un permis, n°2013-041, en date du 6 juin 2013 et semblent avoir été réalisés de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE, dans les circonstances, la norme réglementaire cause un préjudice sérieux au propriétaire.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accorde la dérogation mineure demandée, afin de permettre la régularisation de l'implantation d'un garage à une distance de 1,6 mètre de la résidence plutôt que 2 mètres tel que prescrit à l'article 5.5.1.2 du règlement de zonage n°2004-04 pour l'immeuble sis au 31, rue St-Paul correspondant au lot 4 468 168;

QU'advenant le cas où le bâtiment serait détruit à la suite d'un incendie ou de quelque autre sinistre, celui-ci devra être reconstruit en conformité avec les règlements d'urbanisme en vigueur.

6.B) DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS – LOGEMENT AU SOUS-SOL R.7200.02.15

CONSIDÉRANT QU'une demande a été adressée au conseil municipal afin d'étudier la possibilité de modifier le règlement de construction pour permettre les logements dans les sous-sols de résidences;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis défavorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil considère qu'il n'y a pas lieu d'apporter de modification afin de permettre les logements dans le sous-sol de résidences.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.A) GAIETÉS HIVERNALES – FERMETURE DE RUE R.7201.02.15

CONSIDÉRANT QUE, lors du festival des Gaietés hivernales, il y aura des feux d'artifice;

CONSIDÉRANT QUE, pour des raisons de sécurité, le comité demande d'interdire la circulation de véhicule sur une portion de la rue St-Pierre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller François Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la rue St-Pierre soit fermée à la circulation le 28 février 2015 de 14 h à 19 h.

7.B) GAIETÉS HIVERNALES – OUVERTURE DE COMPTE R.7202.02.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE l'ouverture d'un compte pour le projet de festival, sous la responsabilité de la municipalité, soit autorisée;

QUE monsieur Réal Côté, maire, et monsieur Dave Corneau, directeur général soient les signataires autorisés et responsables pour le compte.

8. RAPPORT DES COMITÉS

Une période est accordée aux élus afin de faire le compte rendu de leurs comités.

9. CORRESPONDANCE

9.A) AIDE-TIC – APPUI AU PROJET R.7203.02.15

CONSIDÉRANT QUE l'AIDE-TIC, en collaboration avec la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les MRC, Développement économique Canada (DEC) et Bell Mobilité, a développé un plan de déploiement de quinze (15) tours de télécommunication pour Internet à large bande par la technologie cellulaire 4G (HSPA et LTE) sur les zones rurales du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de ses voies d'accès et ce, jusqu'aux limites territoriales régionales;

CONSIDÉRANT QU'une demande de 2,3 millions de dollars a été acheminée à Industrie Canada dans le cadre du programme « Canada Branché », en vue d'augmenter la couverture d'Internet à large bande sur le territoire rural mal desservi sur onze (11) de ces sites;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Lac-St-Jean-Est, notre municipalité, nos populations et nos entreprises sont visées globalement par ce déploiement à caractère régional;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2 de la Loi sur les compétences municipales (LCM), les dispositions accordent aux municipalités des

pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population, étant entendu que lesdites dispositions ne doivent pas s'interpréter de façon littérale ou restrictive;

CONSIDÉRANT QUE l'AIDE-TIC, qui est un organisme sans but lucratif selon la partie III de la Loi des compagnies du Québec, requiert un appui de toutes les municipalités locales et MRC de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet vise à installer des équipements de distribution d'un système communautaire de télécommunication et que l'AIDE-TIC offre ainsi aux entreprises bénéficiaires qui sont situées sur le territoire de la région 02 un soutien technique essentiel à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra d'assurer une meilleure sécurité de la population qui n'est pas encore couverte par la téléphonie cellulaire, en plus de permettre notamment à des travailleurs autonomes de s'installer dans des secteurs situés à l'extérieur des villes et des noyaux villageois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Gyna Simard appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil de la municipalité d'Hébertville-Station appuie l'AIDE-TIC dans le cadre du programme « Canada Branché » afin d'obtenir une participation financière de 2,3 millions de dollars auprès d'industrie Canada et de compléter sa recherche de financement auprès de toutes instances gouvernementales, tant fédérale que provinciale, jugée nécessaire en vue de réaliser le projet.

9.B) **MMQ - RISTOURNE**

L'information est diffusée.

9.C) **LETTRE DE CITOYEN – RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE**

L'information est reçue par le conseil et analysera les possibilités.

9.D) **SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE**
R.7204.02.15

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le mois d'avril soit décrété le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est accordée aux citoyens dans la salle à 20 h.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE R.7205.02.15

Monsieur le conseiller Michel Claveau propose de lever la présente séance à 20 h 5.

Monsieur Réal Côté,
Maire

Monsieur Dave Corneau,
Directeur général